

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAIX

DU MARDI 25 FEVRIER 2020

Commune de



DAIX

L'an deux mille vingt, le 25 février à dix-huit heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Daix se sont réunis dans l'ancienne salle paroissiale sur la convocation qui leur a été adressé par le Maire.

**Présents :** Mme BEGIN-CLAUDET Dominique – Mme BRUILLOT Anne - Mme GUIU Chantal – Mme HISSBACH Sophie – M. VUILLEMIN René

**Absents :** M. BRUGERE Didier - M. CHÉNIN Pascal – M. CORNUOT Claude – Mme NAUWELAERS Élodie – Mme RIGAL Nathalie

**Excusés :** M. JACQUES Pascal – Mme PICQ Monique – Mme TAVIOT Christine - M. WALACH Jean Paul

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 20 février 2020, le conseil municipal a été à nouveau convoqué et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

Le conseil a choisi, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, pour secrétaire : Mme BRUILLOT Anne.

## 2020-004 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019, et, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

**DECLARE, à l'unanimité,** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## 2020-005 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Monsieur VUILLEMIN, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2019 du budget principal de la commune.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** le Compte Administratif 2019 dont la balance générale s'établit comme suit :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	916 881,72€
Recettes	1 300 465,38€
Résultat exercice 2019	383 583,66€

Résultat reporté 2018	0€
Excédent de clôture au 31/12/2019	383 583,66€

### INVESTISSEMENT

Dépenses	1 786 769,81€
Recettes	2 769 523,91€
Résultat exercice 2019	982 754,10
Résultat reporté 2018	306 162,93
Excédent de clôture au 31/12/2019	1 288 917,03

**RESULTAT DE CLOTURE 2019 : 1 672 500,69€**

### **2020-006 - BUDGET ANNEXE ZAC LE PARC - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019**

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget annexe de l'exercice 2019, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur ,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget annexe de l'exercice 2019,

**DECLARE, à l'unanimité**, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 pour le budget annexe ZAC LE PARC par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

### **2020-007 - BUDGET ANNEXE ZAC LE PARC – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

Monsieur VUILLEMIN, Adjoint aux Finances, présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif 2019 du budget principal de la commune.

Madame le Maire ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,  
**APPROUVE** le Compte Administratif 2019 dont la balance générale s'établit comme suit :

### FONCTIONNEMENT

Dépenses	560,00€
Recettes	560,00€
Résultat exercice 2019	0,00€

### INVESTISSEMENT

Dépenses	560,00€
Recettes	120 000,00€
Résultat exercice 2019	119 440,00€

**RESULTAT DE CLOTURE 2019 : 119 440,00€**

### **QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des pistes de réflexion quant à la dénomination de l'ancienne salle paroissiale.

Elle informe le Conseil Municipal de la décision de la Cour Administrative d'Appel de Lyon rejetant l'appel formé à la suite de l'annulation en première instance de l'arrêté du 13 juillet 2017 interdisant l'entrée et la sortie des véhicules par l'entrée charretière aménagée au 44ter rue de Dijon.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h20.

*Compte rendu affiché le 27/02/2020*